



Mercredi 9 février 2011

## L'ODIEUX CHANTAGE !

Depuis le début des négociations, la Direction de l'EPPDCSI menace les organisations syndicales : « Si vous ne signez pas l'accord de substitution au 31 mars, c'est le code du travail qui s'appliquera ».

Mardi 8 février, voyant que cette menace avait peu de poids face à notre détermination pour que les négociations ne soient pas bâclées, **la Direction est passée à la vitesse supérieure : « Si vous ne signez pas l'accord de substitution au 31 mars, vous n'aurez plus de couverture santé/prévoyance (donc de mutuelle). Le contrat sera dénoncé ».**

Ce chantage à la signature est odieux. Est-ce là « l'innovation sociale » chantée par la Présidente et les DG ?

Comment peut-on se servir de la maladie de nos collègues (dont certains, gravement atteints, sont dépendants de la mutuelle pour le financement des soins) pour imposer des changements majeurs sur le temps de travail, sur les repos compensateurs etc. ?

Aujourd'hui, cette Direction mène les négociations de façon sauvage avec pour objectifs de montrer aux tutelles et à Bercy que la fusion et la RGPP sont une réussite, et qu'elle sait faire plier les syndicats récalcitrants.

**Ne nous laissons pas intimider, ne cédon pas au chantage !**

Ensemble exigeons :

- Qu'il n'y ait aucune perte des acquis à la Cité comme au Palais
- Que nos conditions de travail ne soient pas dégradées
- Que la Direction nous rende les 12 mois de négociations qu'elle a volés
- Qu'elle proroge l'ensemble des accords jusqu'au 31 décembre 2011 comme la loi l'y autorise et mène de véritables négociations

**Nous invitons tous les services  
à en discuter largement  
jeudi 17 février de 11h30 à 12h30 à la Cité  
vendredi 18 février de 12h à 14h au Palais  
(heure non décomptée de votre temps de travail)**